Image not found or type unknown

demande de rupture conventionnel à 61 ans

Par **ggy**, le **31/10/2019** à **00:29**

Bonjour.

J'ai bientôt 61 ans en décembre 2019. J'ai fait une demande de rupture conventionnelle depuis le mois de septembre et je n'ai toujours pas de réponse officielle mais, de façon officieuse, je sais que mon employeur ne souhaite pas accepter car je suis à 1 an de la retraite et en plus j'ai 28 ans d'ancienneté, je leur coute trop cher.

La raison de ma demande est que je souffre de polyarthrite rhumatoïde, je prends un traitement lours qui à apporté du mieux à mes articulations mais qui génère beaucoup de fatigue, je n'ai plus la force de faire cette dernière année car mon corps ne suit plus, cela m'apporte chaque jour une démotivation et plus suffisamment de concentration pour effectuer mon travail correctement. Mes réveils deviennent de plus en plus compliqués et j'arrive au boulot de plus en plus fatigué. Je suis reconnu travailleur handicapé, je suis en invalidité de 1ère catégorie.

Ma responsable est d'accord pour mon départ, seulement le RH ne comprends pas mes raisons. J'aurai mon premier entretien la semaine prochaine

Pouvez-vous m'aider en me disant ce que je peux dire afin de pencher la balance de mon coté et qu'elle comprenne que je ne peux plus continuer.

Avez-vous des astuces qui pourront m'aider.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/10/2019** à **06:28**

Bonjour,

Seule solution dans votre cas : l'arrêt de travail délivré par votre médecin traitant ou par le spécialiste, durée d'un mois, arrêt qui sera renouvelé de mois en mois jusqu'à la date de votre départ en retraite.

Voyez donc votre médecin traitant ou le spécialiste qui vous suit.

Par **P.M.**, le **31/10/2019** à **07:58**

Bonjour,

Autre solution, vous pourriez demander une visite au Médecin du Travail pour qu'il vous déclare éventuellement inapte...

Par **ggy**, le **31/10/2019** à **19:44**

Merci pour vos réponses.

pour l'arrêt maladie c'est un peu compliqué. Car étant en invalidité. je ne perçois pas d'indemnité journalière pour la maladie déclaré. J'ai des indemnités pour tout autre maladie (grippe, bronchite, ect ....) pour avoir quelquechose je dois faire une demande de pension et cela peut prendre un an avant d'e avoir une car il se base sur l'année précédente et comme j'ai travaillé. j'ai le temps d'être en retraite. En plus ce n'est pas trop mon truc de me mettre en maladie car j'en ai connu beaucoup.

je vais prendre Rdv avec la médecine du travail c'est plus jouable.

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés